

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour Du 3 Novembre 2023

Membres présents :

Mesdames Michèle GUYON, Myriam VIVOT, Fabienne GUY, Agnès MINAZZI.
Messieurs KALLAL Ahmed, TOUBIN Frédéric, VILLAME Fabrice, PRENCIPE Michel,
ROGNON Vincent, AMEIL Michaël, JARJAVAL Valérian, HENRIET Noël, BAUD Jacques.

Procurations : Michèle GUYON à Ahmed KALLAL,
Fabrice VILLAME à Michel PRENCIPE,
Valérian JARJAVAL à Noël HENRIET.

Absents : Christophe NICOD et Mickaël LAPIERRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent ROGNON.

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr TOUBIN Frédéric, Maire de la commune.

La séance se déroule à la mairie.

Début de séance à 20h05.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6 OCTOBRE 2023

Le compte-rendu du 6 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 – DECISIONS MODIFICATIVES

Budget général :

Article 615221 entretien de bâtiments	+ 3 000 €
Article 615231 entretien de voirie	+ 9 500 €
Article 622 rémunération d'intermédiaires	+ 3 500 €
023 virement à la section d'investissement	- 16 000 €
021 virement de la section de fonctionnement	- 16 000 €
2151 réseaux de voirie	- 16 000 €

Budget annexe assainissement :

Article 673 titres annulés sur exercices antérieurs	- 350 €
Article 706129 redevance de l'Agence de l'eau	- 100 €
Article 61523 réseaux	+ 450 €

Accord à l'unanimité

3 – ADHESION AUX MISSIONS COMPLEMENTAIRES DU CENTRE DE GESTION

Le centre de gestion est le partenaire au quotidien de la commune pour la gestion des ressources humaines et l'accompagnement de l'employeur. Le centre de gestion a développé depuis de nombreuses années, des missions supplémentaires et continue régulièrement de faire bénéficier la commune de nouveaux services. Les modalités d'adhésion et de financement de ces prestations va évoluer.

Une convention souple et unique couvrant l'intégralité des missions

accomplies va être mise en place et abroge les anciennes conventions. Cette convention définit le contenu de chacune des prestations, les modalités d'intervention du centre de gestion, les obligations des parties et les modalités de participation.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le taux global de cotisation au centre de gestion passe à 2,06% de la masse salariale permettant d'inclure des services supplémentaires.

Le conseil municipal approuve cette nouvelle convention à l'unanimité.

4 – CONVENTION POUR LES TRAVAUX DU MONT CALVAIRE

L'architecte va bientôt déposer le permis de construire.

Un flyer est proposé pour présenter l'action de la fondation du patrimoine : un don sera possible pour les administrés, le Val d'Usiers, les entreprises. Ce don ouvrira droit à une réduction d'impôt. Des banderoles pourront aussi être apposées près du monument. Il convient donc de signer une convention avec la fondation du patrimoine. Accord du conseil municipal pour la signature de la convention et le recueil des dons.

Les flyers seront distribués à la population. Un devis a été demandé pour 50 affiches et 500 dépliants pour un montant de 195 €.

Le marché comprendra une tranche ferme et une tranche optionnelle (mise en valeur du site).

5 – PRESENTATION DU DISPOSITIF ZAER

Ce dispositif découle d'une loi : zones d'accélération des énergies renouvelables.

En Bourgogne Franche-Comté, il faudrait produire 5400 MW de plus d'électricité en quelques années. Cela représente plus de 1000 éoliennes. Toutes les communes doivent se prononcer sur ce dispositif avant la fin de l'année. Ce projet ne pourra pas être tenu dans le temps. Il faudrait délimiter des zones sur la commune. Les dossiers seront traités rapidement.

L'ensemble des présidents des communautés de communes du Haut-Doubs ont voté contre, surtout au niveau du délai.

6 – TRAVAUX RUE DE LA POSTE

Les travaux sont terminés. Il reste la réception des travaux à effectuer et la peinture à faire. Il demeure quelques petites imperfections. Des travaux complémentaires ont été entrepris pour 12 767 € HT.

La facture initiale s'élevait à 83 470 € HT.

7 – LOCATION DE LA PARCELLE SOUS LA CÔTE

Madame Lombardot ne souhaite plus louer le terrain Sous la Côte. Madame Bichet propose de le louer. La parcelle est située sous le Calvaire et elle longe la forêt, au-dessus du Brillet. Le chemin d'accès est piétonnier. C'est un terrain peu productif, celui-ci convient en tant que pâture.

Le loyer était de 39,23 € / an.

Le bail sera établi dans les mêmes conditions avec Mme Bichet. Accord à l'unanimité.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Carrés de l'Habitat : Le chemin est à refaire. La commune a une préférence pour l'enrobé, contrairement aux Carrés de l'Habitat qui souhaitent faire du bi-couche. Un devis a été demandé à la Colas pour l'enrobé soit 8 123 € HT. Un autre devis a été demandé pour un montant de 7 000 €. Proposition de prendre la moitié à leur

charge. Il y a 180 m² à enrober. Le conseil municipal est contre une participation de la commune, refus à l'unanimité.

- ❖ Demande de Mr de Varès : il souhaite refaire le mur devant chez lui rue de Miville, lotissement le Clos. Le mur lui appartient d'après le cadastre. Une DP devra être déposée, il n'y a aura pas de participation de la commune.
- ❖ Echange de terrain Boiteux/commune : le géomètre est venu sur place et a procédé au bornage. L'échange de terrain portera sur 12 m². Les frais seront à la charge des époux Boiteux.
- ❖ Demande de subvention : le tennis de table a déposé son dossier de demande de subvention. L'association compte 30 licenciés. Accord pour le renouvellement du versement d'une subvention de 350 €.
- ❖ Vente groupée de fioul : le fioul a été obtenu à un bon prix et a été livré début novembre.

La séance est levée à 22h00

Prochaine réunion : le vendredi 8 décembre 2023 à 18h00